

DÉCLARATION SUR LA MÉDECINE TRADITIONNELLE

ENGAGEMENT DES MINISTRES DE LA SANTÉ PARTICIPANT À LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE

NOUS, MINISTRES DE LA SANTÉ de la Région africaine de l'OMS, réunis à Brazzaville à l'occasion de la cinquante-septième session du Comité régional de l'Afrique;

Notant que ce jour, 31 août 2007, marque la célébration de Cinquième Journée africaine de la Médecine traditionnelle;

Reconnaissant que des progrès ont été accomplis depuis l'adoption de la *Stratégie régionale sur la Promotion du rôle de la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé*;

Notant que le thème retenu pour l'édition de 2007 de la Journée africaine de la Médecine traditionnelle : *Médicaments issus de la médecine traditionnelle dans la Région africaine de l'OMS : Recherche-développement* est conforme aux diverses résolutions adoptées par les Ministres de la Santé au cours des sessions du Comité régional et lors des sommets et d'autres forums de haut niveau;

Rappelant que la Déclaration d'Alma-Ata de 1978 sur les Soins de Santé primaires reconnaît le rôle de la médecine traditionnelle dans les soins de santé;

Se félicitant des progrès substantiels réalisés par certains pays dans la promotion de la recherche-développement s'intéressant à la médecine traditionnelle et dans l'élaboration de politiques nationales et la mise en place de cadres réglementaires pour la pratique de la médecine traditionnelle;

Notant avec préoccupation qu'en dépit des résultats positifs obtenus par certains pays de la Région, les liens entre la recherche sur la médecine traditionnelle, les services de santé et les instances de prise de décisions demeurent faibles;

PRENONS SOLENNELLEMENT L'ENGAGEMENT DE :

1. Intensifier nos efforts visant à traduire la Stratégie régionale en politiques et plans nationaux sur la médecine traditionnelle, y compris des législations appropriées;
2. Élaborer des mécanismes pour institutionnaliser les aspects positifs de la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé et améliorer la collaboration entre les praticiens de la médecine conventionnelle et les tradipraticiens;
3. Intensifier nos efforts pour recenser les pratiques efficaces et les bases factuelles sur l'innocuité, l'efficacité et la qualité des médicaments issus de la médecine traditionnelle, et entreprendre la recherche pertinente;
4. Promouvoir activement, en collaboration avec les autres partenaires, la conservation des plantes médicinales, le développement de la production locale des médicaments issus de la médecine traditionnelle, et la protection des droits de propriété intellectuelle et des connaissances sur la médecine traditionnelle; et
5. Promouvoir la collaboration à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale dans le domaine de l'échange d'informations, et mobiliser et allouer des ressources suffisantes pour appuyer les activités de la médecine traditionnelle.

Nous déclarons que la recherche-développement sur les médicaments issus de la médecine traditionnelle constitue une priorité dans la Région africaine.

Fait à Brazzaville, le 31 août 2007